

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_075
DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances-Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que considérant l'état des réalisations du budget de l'exercice 2025, il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires les modifications suivantes :

Investissement	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	28 000,00
	Dépenses d'ordre		28 000,00
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	180 299,64
	204	Subventions d'équipement versées	26 000,00
	21	Immobilisations corporelles	471 451,00
	23	Immobilisations en cours	401 818,36
	26	Participations rattachées à participations	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00
Dépenses réelles		1 079 569,00	
Total Dépenses d'investissement			1 107 569,00

Recettes d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	22 000,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	Recettes d'ordre		22 000,00
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00
	13	Subventions d'investissement	67 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	451 600,00
	20	Immobilisations incorporelles	0,00
	21	Immobilisations corporelles	236 969,00
	23	Immobilisations en cours	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00
Recettes réelles		1 085 569,00	
Total Recettes d'investissement			1 107 569,00

Fonctionnement	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	0,00
	042	Opérations d'ordre transfert entre sections	22 000,00
	Dépenses d'ordre		22 000,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	161 000,00
	66	Charges financières	-3 600,00
	67	Charges spécifiques	15 400,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
	011	Charges à caractère général	227 840,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	-37 000,00
	014	Atténuations de produits	-229 281,00
Dépenses réelles		134 359,00	
Total Dépenses de fonctionnement			156 359,00

Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre transfert entre sections	28 000,00
		Recettes d'ordre	28 000,00
Recettes réelles	70	Produits des services, domaine et ventes	136 152,00
	73	Impôts et taxes	0,00
	731	Fiscalité locale	85 078,00
	74	Dotations et participations	-208 086,00
	75	Autres produits de gestion courante	65 200,00
	76	Produits financiers	0,00
	77	Produits spécifiques	50 015,00
	78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	013	Atténuations de charges	0,00
		Recettes réelles	128 359,00
Total Recettes de fonctionnement			156 359,00

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 à L. 2312-4

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2021-105 du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 décidant l'adoption du référentiel M57, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal et le budget annexe,

Vu la délibération n° 2025-036 du 7 avril 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Démocratie participative en date du 11 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de procéder à l'adoption de la décision modificative n° 1 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées ;

ARTICLE 2 : d'adopter les révisions, les ouvertures et les clôtures des autorisations de programme – crédits de paiement au titre du budget principal dans le cadre de la présente délibération selon les montants inscrits en annexe 1 de la présente délibération.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par 41 voix pour et 8 voix contre : Monsieur Jean-Marie ACHIARY, Madame Hélène DELNESTE, Madame Sylvie DELUC, Madame Maria GARIBAL, Monsieur Antoine JACINTO, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/25
ID 033-213302813-20250623-10721A-BF-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.